

REPUBLIQUE FRANCAISE
VILLE DE DOLE
EXTRAIT

du registre des Délibérations du Conseil d'Administration du
Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de DOLE

SEANCE DU : DOUZE DECEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX

Nbre de membres du C.A. en exercice : 17
Nbre de membres présents : 14
Nbre de procurations : 02
Nbre de membres votants : 16
Date de convocation : 06 décembre 2022
Date de publication : 19 décembre 2022

Président de séance : Jean-Baptiste GAGNOUX
Secrétaire de séance : Jacqueline MANGIN

Présents : Mmes ANTOINE Patricia, CRETIN MAITENAZ Blandine, DRAY Frédérique, GIROD Isabelle, BUSSIÈRE Pierrette, DEJEUX Jacqueline, GRAVIER Maria-Del-Mar, NICOLET Joëlle
MM CUNIET Jean-Pierre, GAGNOUX Jean-Baptiste, GOMET Nicolas, MOUGIN Alain, PANIER Yves, POIROT Guy

Excusés avec procuration de vote :
M. DRUET Timothée à M. GOMET Nicolas
Mme GRUET Justine à Mme DRAY Frédérique

Excusé sans procuration de vote :
M. CIGLIA Fabrice

N : 22.12.12.36

OBJET : TARIFS DES CHAMBRES D'HOTES DE LA RESIDENCE AUTONOMIE DES PATERS

Le prix de location des chambres réservées aux familles des locataires de la résidence autonomie des Paters est révisé annuellement.

Ces chambres d'hôtes présentent dans la résidence autonomie permettent d'accueillir les familles et ainsi maintenir un lien particulier malgré l'éloignement géographique.

Après en avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide :

- **DE MAINTENIR** les tarifs proposés pour l'année 2023, à hauteur de :

<u>Résidence autonomie des Paters</u> :
21,80 € pour une nuitée
100,50 € pour 6 nuitées

Une copie de la présente délibération sera transmise aux services suivants :

- * Sous-Préfecture ;
- * Trésorerie Principale ;
- * Résidence autonomie des Paters ;
- * C.C.A.S. (2)
- * Direction des Ressources Humaines

Pour extrait certifié conforme.

Le Président du C.C.A.S.,

Jean-Baptiste GAGNOUX

